

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL703

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Masson, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine et M. Thiériot

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le "crédit de temps syndical" prévu à cet alinéa à la place des "autorisations spéciales d'absence" auraient des conséquences importantes sur le fonctionnement des collectivités territoriales, alors qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée.

Il convient donc de supprimer cet alinéa.